



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

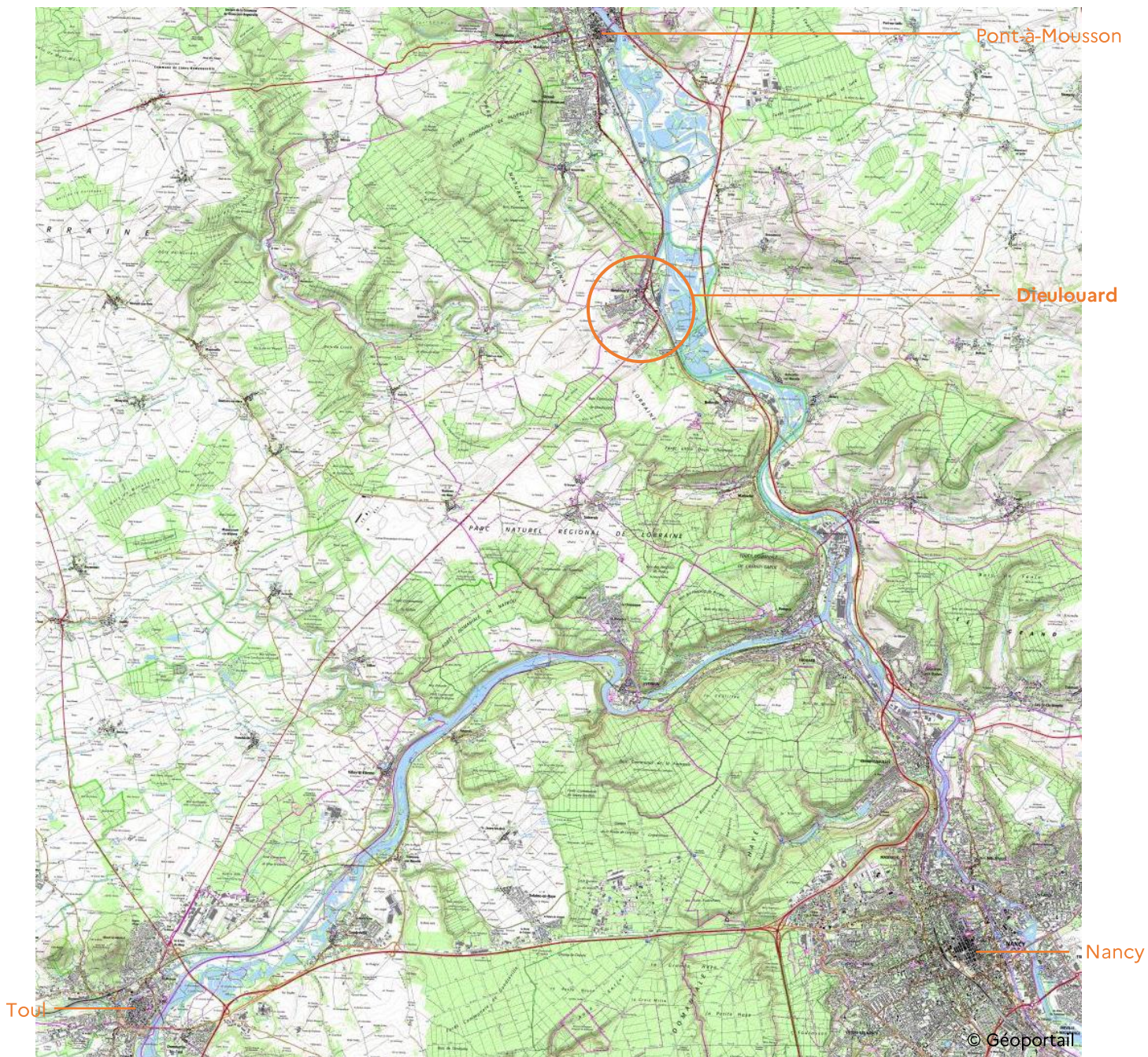
DIEULOUARD

Périmètre délimité des abords
de l'église Saint-Sébastien
et du château

SRI/ Est Républicain 2003

Dieulouard

Dieulouard se situe entre Pont-à-Mousson et Nancy, sur la rive gauche de la Moselle, au pied d'une falaise calcaire.

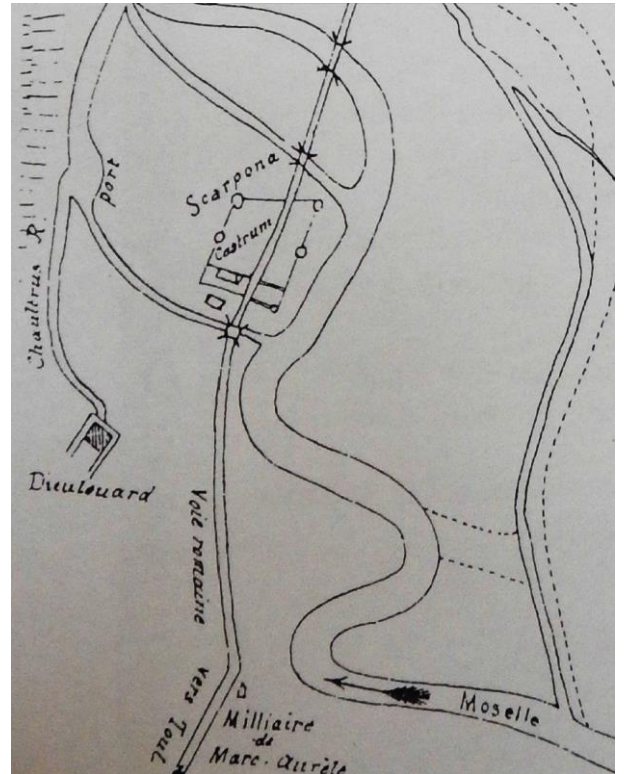


Carte IGN actuelle

La ville de Dieulouard s'est implantée en surplomb de l'ancienne cité gallo-romaine de Scarpone, située sur une île de la Moselle, à la limite du pays des Médiomatriques et de celui des Leuques. Idéalement située entre Toul et Metz, Scarpone offrait une halte sur la voie romaine, qui traversait la Moselle à cet endroit.

La première installation humaine du côté gauche de la Moselle daterait du VII^e siècle, avec l'implantation, sur la colline de Gellamont, d'une abbaye de bénédictins.

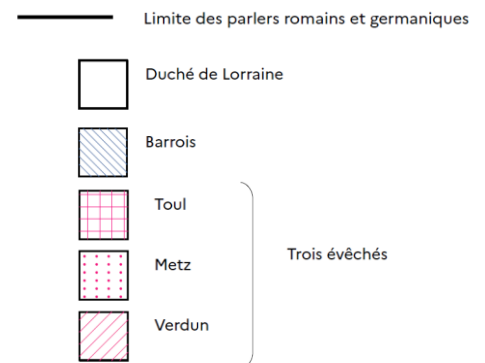
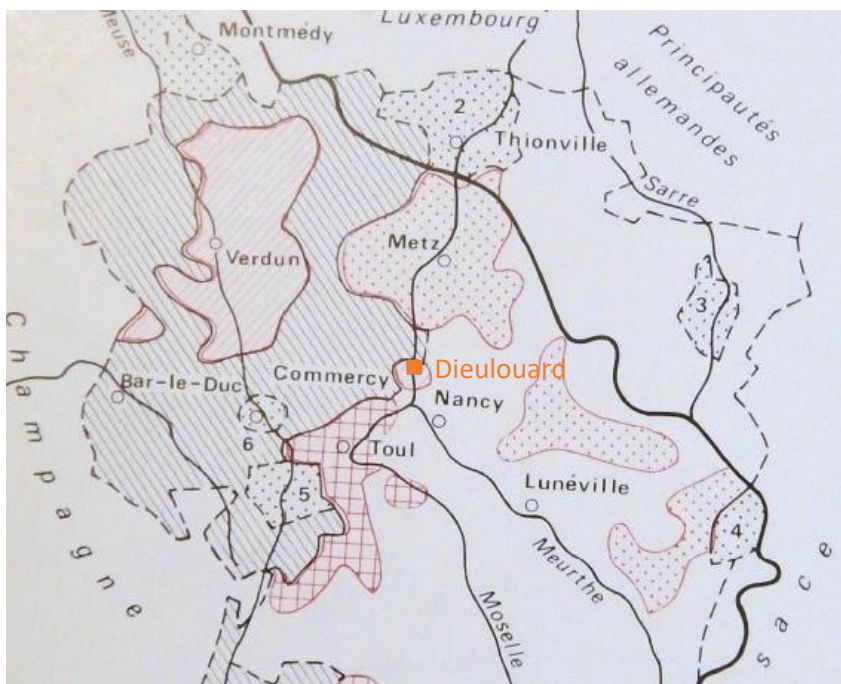
A la fin du X^e siècle, Dudon, primicier de la cathédrale de Verdun possède de nombreuses terres sur la colline de Gellamont. Vers 990, une abbaye, dédiée à Saint Laurent, y est déjà installée depuis trois siècles, quand il décide d'y faire construire un château, une chapelle, placée sous le vocable de Saint-Sébastien destinée à l'usage des défenseurs du château ainsi qu'une collégiale pour l'abbaye. Il y installa un prévôt et quelques chanoines.



Plan de Scarpone et des environs par l'abbé Mathieu (1886)

Lorsqu'en 997, Haymon, évêque de Verdun reçoit en donation le Scarponais de la part de Frédéric Godefroi, comte de Scarpone, la maison forte de Scarpone est renversée et incendiée par mécontentement. Dudon, par déférence pour son évêque lui offrit son château.

Haymon, en découvrant le site, une enclave entre les territoires des Ducs de Lorraine, le Barrois, l'évêché de Metz et celui de Toul, qui surplombait la Moselle, et le pont qui la traversait, se serait écrié « *Deus lou wart !* » (Dieu vous garde !) qui lui donna le nom de Dieulouard.



La colline de Gellamont, d'une superficie d'environ 9 hectares est aussitôt entourée de muraille pour être protégée.

Au XVI^e siècle, le monastère Saint-Laurent est abandonné par les bénédictins français à qui l'évêque de Nancy avait demandé de rejoindre le nouvel évêché dont ils dépendaient.

Une quinzaine de moines anglais, exilés en France après la dissolution en Grande Bretagne de la communauté bénédictine de Westminster en 1559, sont autorisés à s'installer dans le monastère de Dieulouard à partir de 1608. Cette implantation servait de base à un travail missionnaire clandestin dans les îles Britanniques. A Dieulouard, les moines anglais développent l'activité de fabrication de bière.

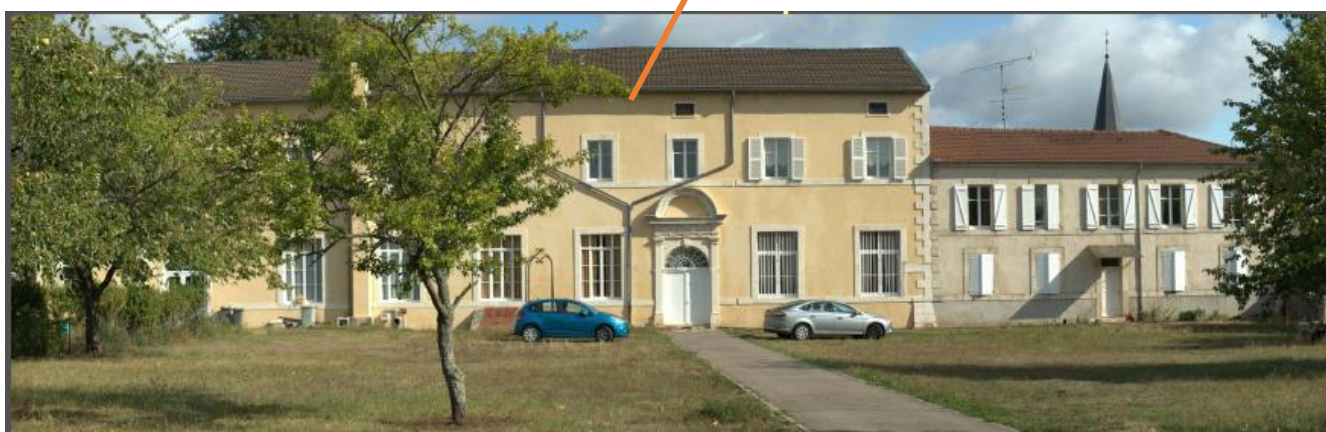
Après la Révolution française et le mouvement anticléricale qui l'accompagne, les moines anglais sont chassés du monastère de Dieulouard, qui est en partie détruit.



Vue actuelle depuis la rue Jules Ferry de l'ancien pigeonnier du monastère Saint-Laurent.



Représentation du monastère Saint-Laurent avant la Révolution et sa démolition partielle.



Vue actuelle, depuis la rue Jules Ferry, de l'arrière de l'ancien monastère Saint-Laurent.

Jusqu'en 1850, l'économie de Dieulouard est essentiellement agricole et viticole, avec un marché régulier ainsi que deux foires annuelles autorisées par l'Evêque depuis 1570.



Vue actuelle de la Place de la Halle, entourée d'anciennes maisons de vigneron, où se déroulait les foires annuelles.

Quelques activités artisanales (moulin, féculerie, filature) utilisent la force motrice du ruisseau de La Bouillante, qui jaillie sous le château et se jette dans la Moselle 700 mètres plus loin.



Vue actuelle de l'ancien moulin

La loi du 19 juillet 1845 relative aux chemins de fer de Paris à Strasbourg autorise la réalisation d'une ligne de chemin de fer de Frouard à Novéant, passant à Dieulouard. La gare de Dieulouard est mise en service en 1848 et la ligne dans sa totalité est inaugurée en 1850.



Carte d'état major 1820-1860

Ce nouveau mode de transport permet le développement du quartier de la gare, au pied du château, avec une diversification des commerces et des activités.



Vues actuelles depuis la rue du Général de Gaulle vers la gare



Carte postale ancienne représentant l'ancien café restaurant de la gare

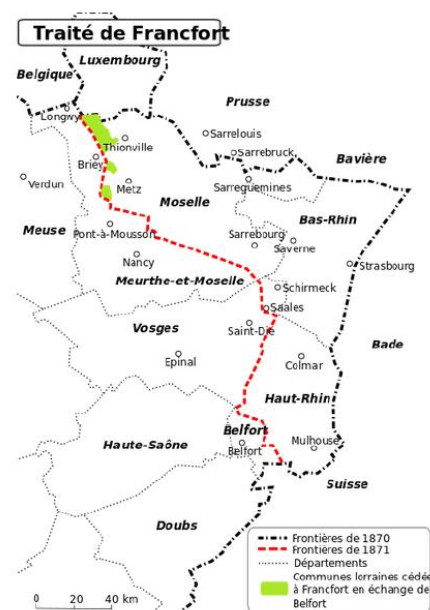
Par ailleurs, un décret du 7 décembre 1867 ouvre un budget extraordinaire au titre de l'amélioration des rivières afin de canaliser la Moselle entre Frouard et Dieulouard.

Ainsi, avant 1870, Dieulouard est desservie par la route nationale de Nancy à Metz, la voie ferrée et le canal de la Moselle. Cette bonne desserte de Dieulouard par différents modes de transport a encouragé la société de fabrication d'outils agricoles, Gouvy, installée jusque-là à Hombourg-Haut (Moselle), a déménagé à Dieulouard, à la suite du traité de Francfort.

En effet, le traité de Francfort qui met fin à la guerre franco-prussienne de 1870-1871, intègre l'Alsace et une partie de la Lorraine à l'empire allemand. Plusieurs familles, plusieurs entreprises souhaitant rester françaises déménagent alors de l'autre côté de la nouvelle frontière entre la France et l'Allemagne.

Ainsi situé à proximité de la frontière entre l'Allemagne et la France, Dieulouard subît différentes attaques lors de la première guerre mondiale. Notamment en 1918, deux bombes tombent sans exploser sur l'Eglise Saint-Sébastien.

D'autres quartiers, sont en revanche totalement détruits.



Carte postale, représentant les bombardements, de l'actuelle rue du Général de Gaulle



Vue actuelle de la rue du Général de Gaulle

La reconstruction d'après-guerre a engendré une architecture et un urbanisme caractéristiques de cette période. Par exemple, dans un objectif hygiéniste, les fermes sont regroupées et s'organisent autour d'une cour, les animaux sont éloignés des lieux d'habitation.



Fermes situées place des Moines, reconstruites après la première guerre.

C'est aussi l'occasion de repenser l'espace public. L'actuelle place de la République n'a que partiellement été reconstruite pour mettre en scène les bâtiments publics.



Carte postale ancienne représentant l'Eglise Saint-Sébastien, encadrée de constructions avant 1914.



Vue actuelle de la place de l'Eglise

La seconde guerre a également impacté Dieulouard, avec notamment la destruction des voies de communication et plus particulièrement les ponts.



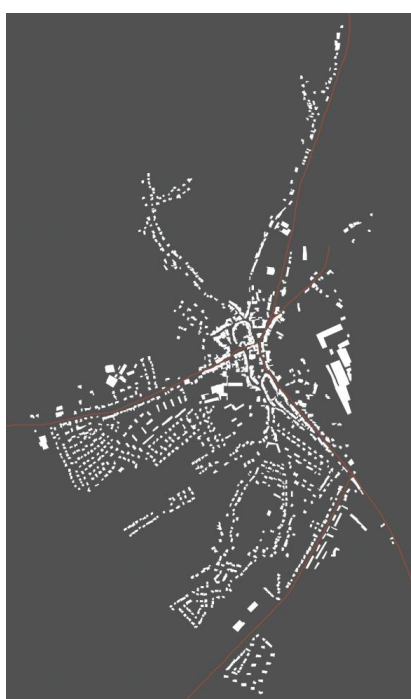
L'espace bâti de Dieulouard a ensuite connu un important développement, avec dans un premier temps la construction de nouveaux quartiers ouvriers puis le développement des lotissements.

Synthèse de l'évolution de l'espace bâti de Dieulouard

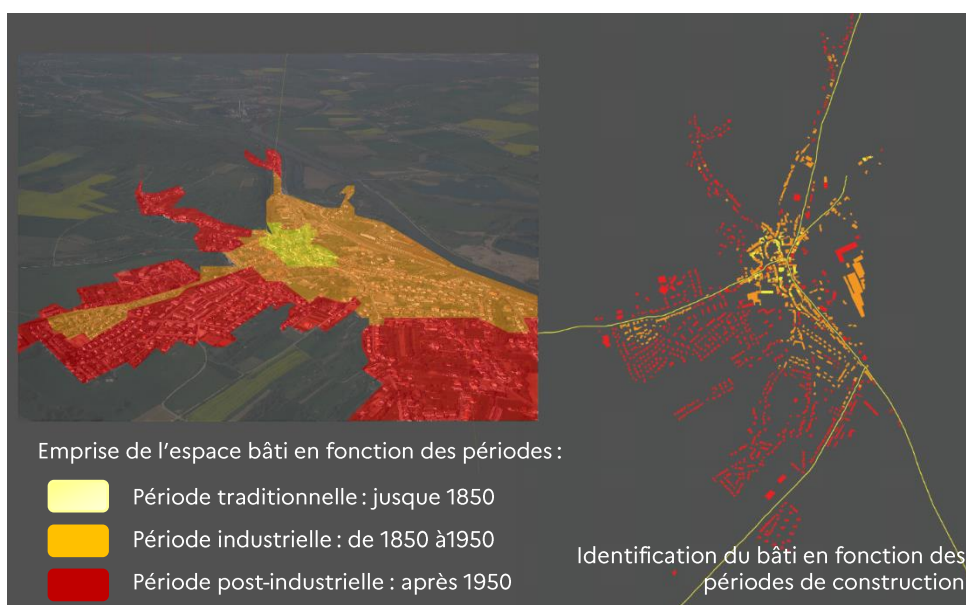


Vue aérienne de Dieulouard

©SRI, Est Républicain 2003



Représentation actuelle de l'espace bâti





Emprise bâtie avant 1850



Bâti d'avant 1850 encore visible aujourd'hui



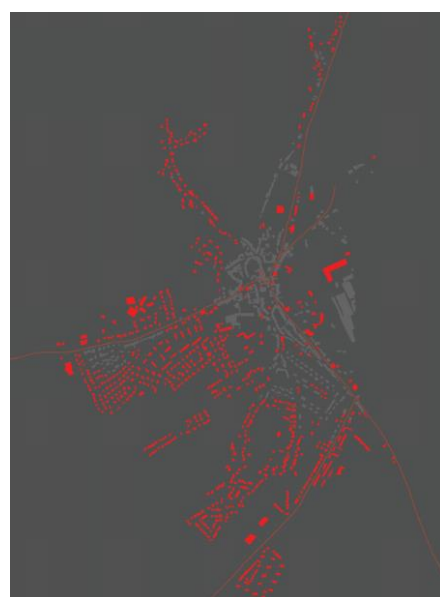
Extension urbaine entre 1850 et 1950



Bâti construit entre 1850 et 1950 encore visible aujourd'hui



Extension urbaine entre 1950 et aujourd'hui



Construction datant d'après 1950



Emprise de
l'ancien château
de Dieulouard

Eglise Saint-
Sébastien

© Géoportail

L'église Saint-Sébastien

Lorsque Haymon fit construire le château en 997, il fit ériger en même temps à côté une chapelle dédiée à Saint-Sébastien, à destination des défenseurs du château.

En 1481, la chapelle Saint-Sébastien est rasée pour être reconstruite plus grande, sous l'impulsion du doyen de la collégiale Saint-Laurent et curé de Dieulouard Jean Mengin. Elle est alors consacrée en 1504 comme église paroissiale.

Le portail, d'architecture moderne et d'ordre corinthien, est orné d'une statue de Saint-Sébastien placée dans une niche, de deux statues d'anges et d'une croix. Ce portail a été ajouté par un curé de Dieulouard, Nicolas Barthélémy, en 1739.

Dans l'un des murs latéraux est incrustée une pierre sur laquelle est représenté en relief le martyr du patron de la paroisse.

L'église comporte trois nefs supportées par six piliers.

En 1890, la nef de gauche a été prolongée d'une travée. Ces travaux de construction ont été payés par l'abbé Marchal, curé de Dieulouard, sur ses propres deniers, ainsi que les frais de réparation du jeu d'orgue.

Le chœur, auquel on accède par deux escaliers de huit marches chacun, est orné de boiseries de chêne sculptées. Le dessin de ces boiseries est l'œuvre de l'architecte du prieuré des Bénédictins.

Une crypte datant probablement de la chapelle d'origine se situe sous le chœur. Deux escaliers taillés dans le roc, de dix-sept marches chacun, y conduisent. La crypte comprend deux travées : l'une forme la nef, l'autre forme le chœur, au fond duquel sont percées trois fenêtres de style roman. Les deux fenêtres de gauche et de droite sont de la fin du X^e siècle, celle du milieu remontait sans doute à la même époque mais elle a été maladroitement restaurée au XVIII^e siècle.

L'église Saint-Sébastien subira différentes destructions, notamment en 1562 quand elle est dévastée par les Huguenots ou encore lors des deux dernières Guerres Mondiales.

Lors du bombardement du 17 février 1918, deux torpilles aériennes allemandes sont tombées sur l'église paroissiale sans exploser. Cet événement fut considéré comme un miracle. Les enveloppes métalliques de ces deux bombes ont été fixées à deux piliers de la nef.

L'église Saint-Sébastien de Dieulouard est inscrite au titre des monuments historiques par arrêté du 29 octobre 1926.



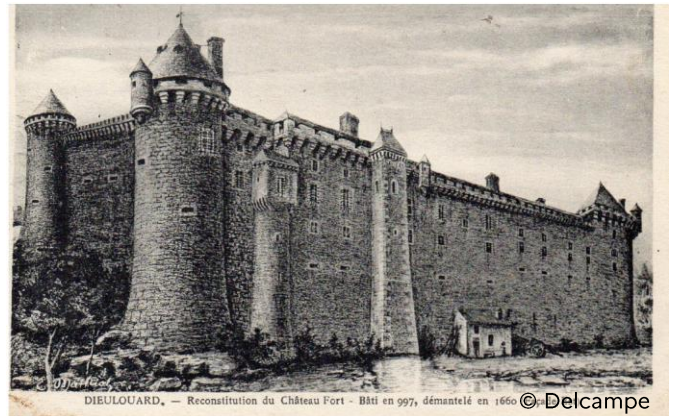
Vue actuelle du porche de l'Eglise Saint-Sébastien



Vue extérieure actuelle de la crypte de l'Eglise

Le château

Le château de Dieulouard a été édifié en 997 par Dudon, sous la forme d'une simple maison-forte. Au XII^e siècle, le château fut pris plusieurs fois par les Messins, qui le rasèrent. Reconstituée, la forteresse eut encore à subir, au fil du temps, de nombreux sièges par les Messins, Charles le Téméraire ainsi que par les Huguenots.



Cartes postales représentant une reconstitution du château de Dieulouard

Le château devint au XIV^e une imposante forteresse, abritée derrière une façade rectiligne de 100 mètres de long, avec une grande enceinte en demi-cercle datant du X^e siècle comportant sept tours circulaires et une tour carrée vers l'Est ajoutée en 1595.

En 1660, le château de Dieulouard fut écrêté et rendu inoffensif dans le cadre de la politique de démantèlement systématique des fortifications ordonnée par Louis XIV, afin de mettre un terme aux révoltes intérieures, tout en renforçant les places fortes stratégiques placées aux frontières.

Après la Révolution française, le château fut vendu comme bien national, partagé en lots pour loger une quinzaine de famille, qui percèrent de nouvelles fenêtres et aménagèrent des jardins.

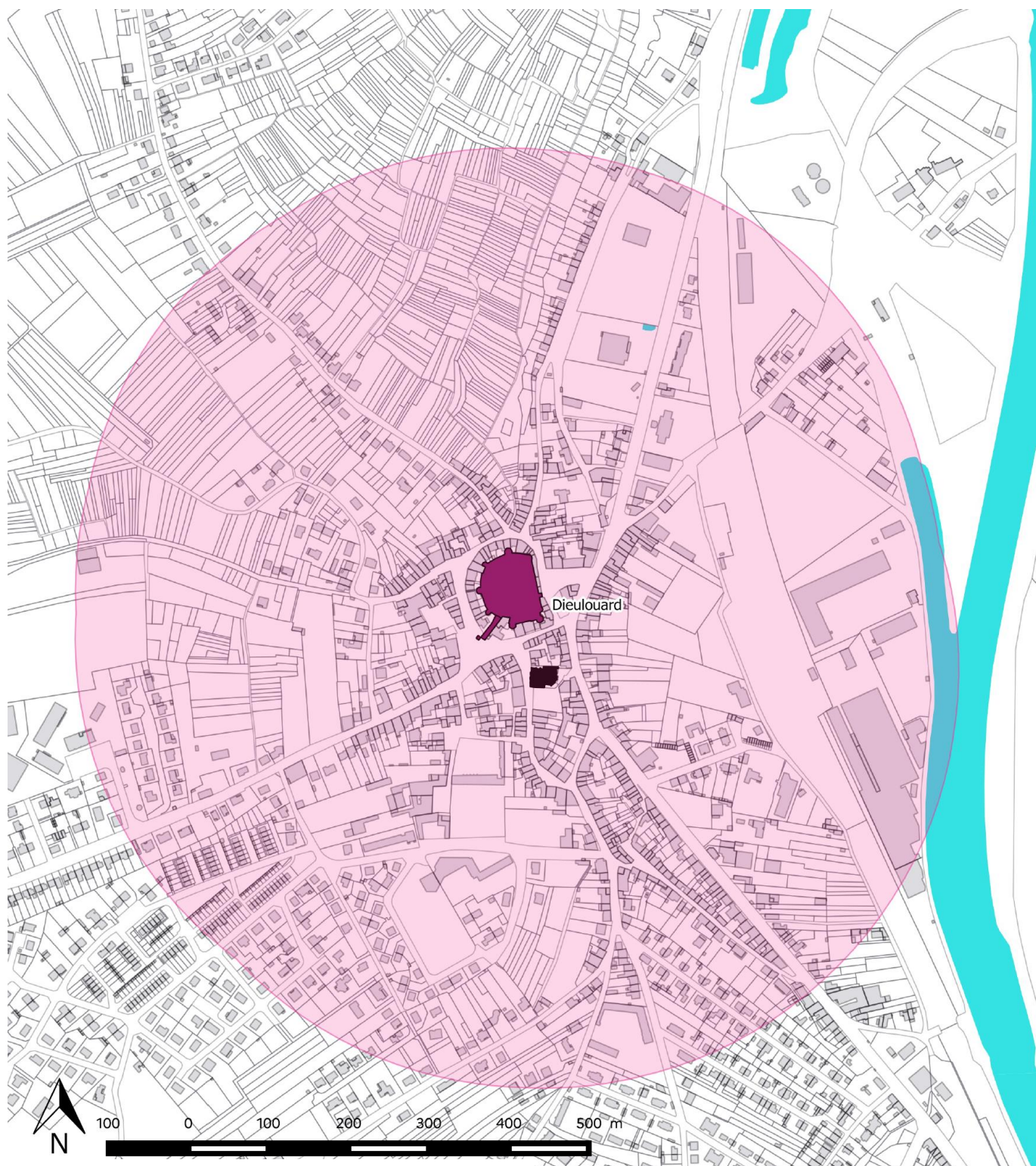


Vues actuelles du château de Dieulouard

Les restes du château de Dieulouard sont inscrits au titre des monuments historiques par arrêté du 19 janvier 1927.

Abords des monuments historiques

Jusqu'à présent, conformément à l'article L.621-30 du code du patrimoine, les abords des monuments historiques sont protégés dans un périmètre de 500 mètres. Ainsi, tous les travaux, à l'intérieur du périmètre de protection, en co-visibilité avec le monument historique sont soumis à l'avis conforme de l'architecte des bâtiments de France.



Légende

Périmètre de protection de 500 mètres (102 hectares)

Monuments historiques :

Eglise Saint-Sébastien

Restes du château

Opportunité de mettre en place un périmètre délimité des abords

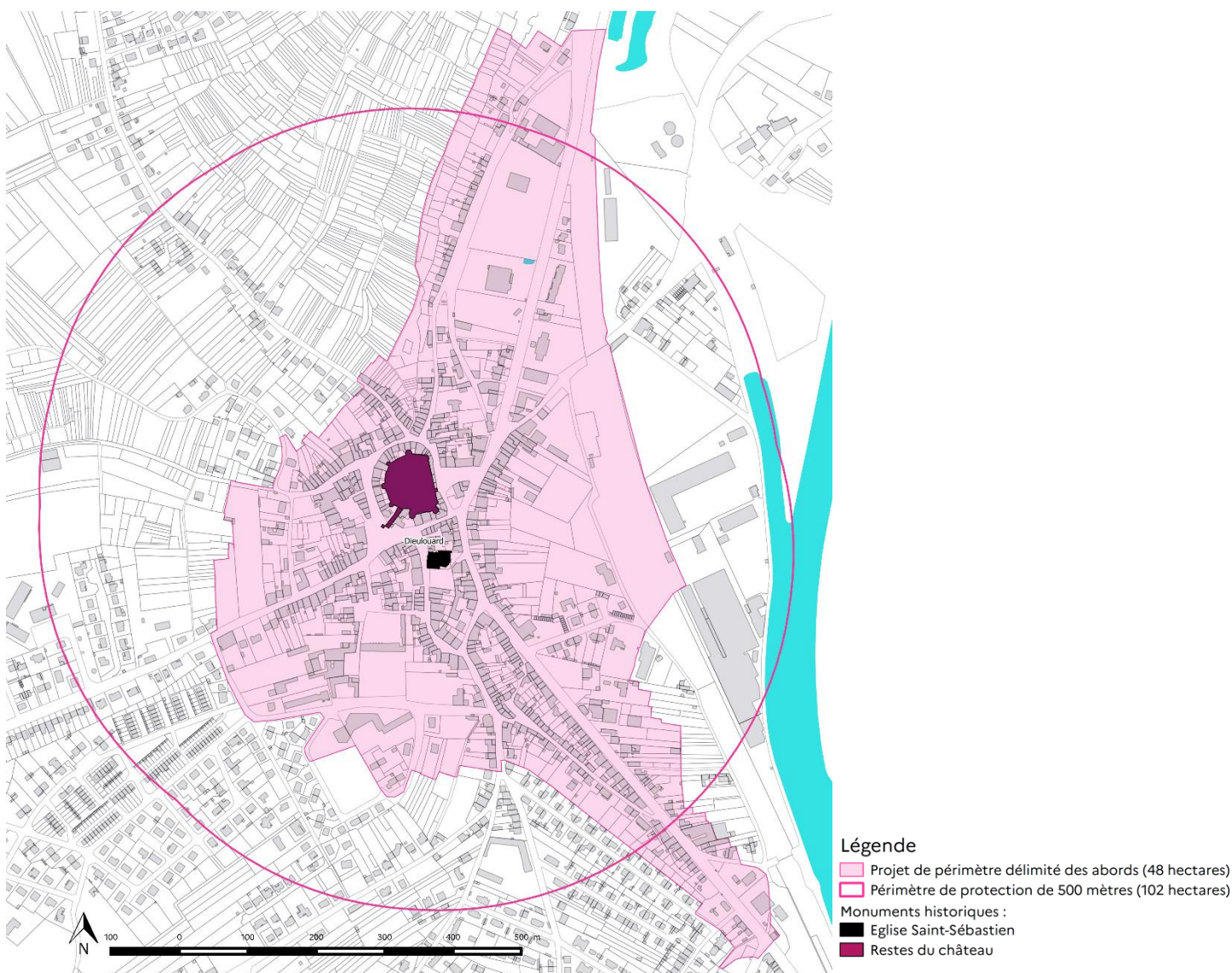
Depuis la loi Solidarité et Renouvellement Urbain, le code du patrimoine offre la possibilité de modifier le périmètre de protection autour des monuments historiques pour prendre en compte les ensembles d'immeubles, bâtis ou non, qui forment avec le monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur. Ce périmètre peut être commun à plusieurs monuments historiques.

Dans le cadre de la modification du plan local d'urbanisme, l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine propose un périmètre délimité des abords qui vient en remplacement des périmètres automatiques de 500 mètres.

Périmètre délimité des abords

Un périmètre délimité des abords est proposé suite, notamment, à une visite de terrain avec l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine et les représentants de la commune le 18 juin 2020.

Ce nouveau périmètre couvre une superficie de 48 hectares, en remplacement des 102 hectares pour les périmètres de 500 mètres.



Objectif du périmètre délimité des abords

Le périmètre délimité des abords doit, conformément aux dispositions de l'article L621-30 du code du patrimoine, prendre en compte les ensembles d'immeubles, bâtis ou non, qui forment avec les monuments historiques un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur.

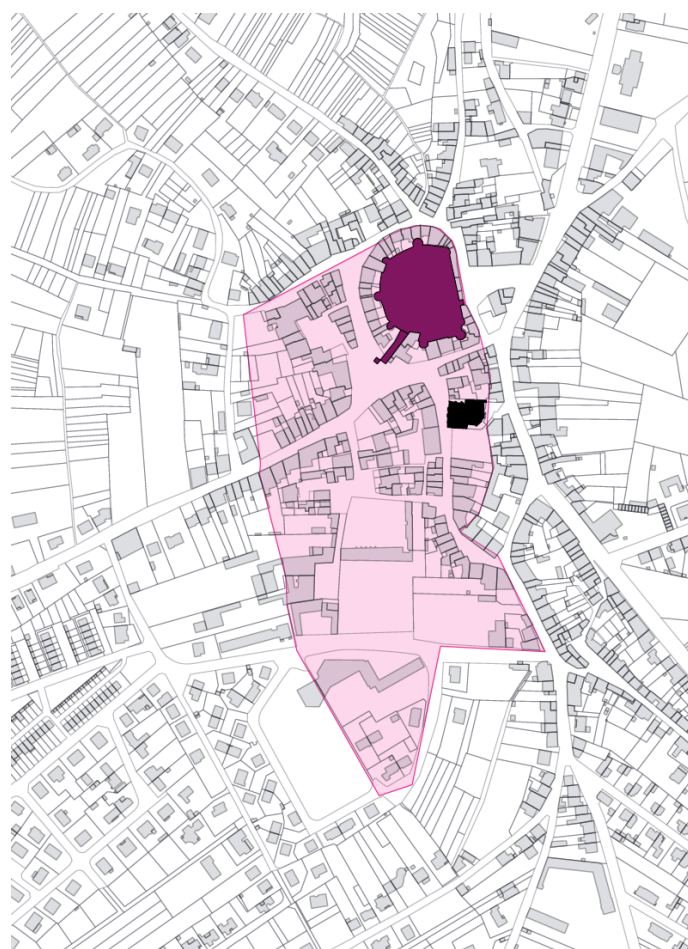
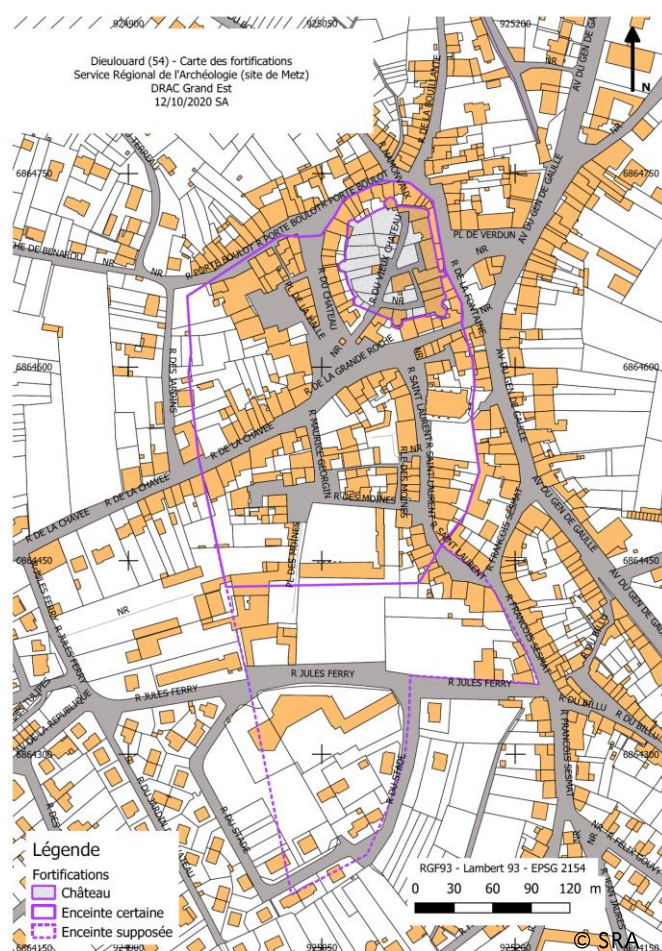
A ce titre, ont été considérés dans la présente proposition l'emprise du village traditionnel de Dieulouard ainsi que les entrées de la ville qui offrent des vues sur les monuments historiques.

Sont donc inclus dans le périmètre délimité des abords :

- L'emprise du village traditionnel de Dieulouard :

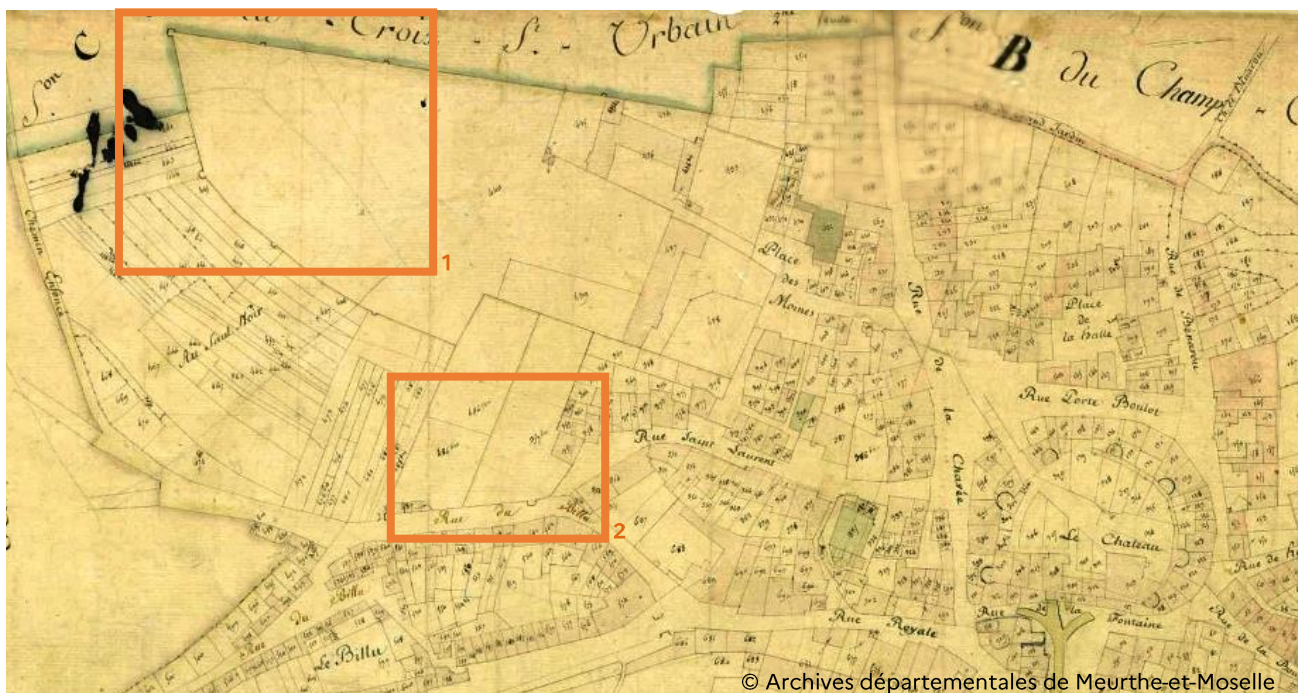
Ce secteur inclus le centre ancien¹ s'organisant autour du château, de l'église Saint-Sébastien et de l'ancien monastère Saint-Laurent.

- Comprenant la première enceinte de Dieulouard

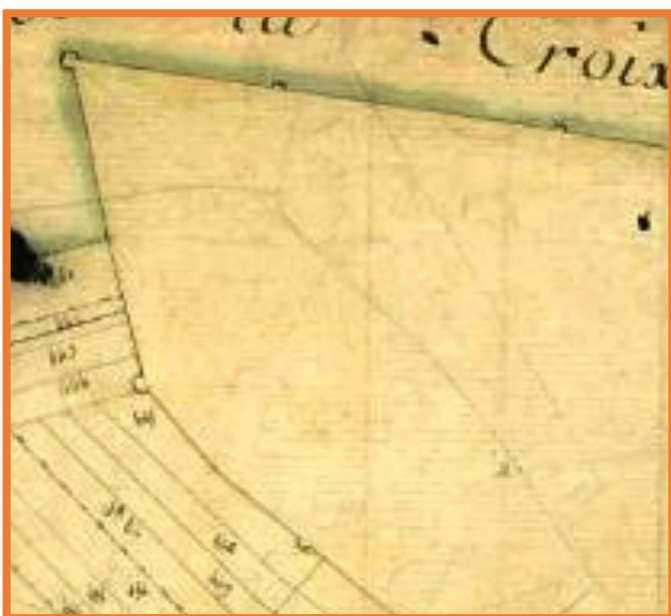


¹ Construit avant l'industrialisation (vers 1850) qui a permis la fabrication et le transport de matériaux en série
DIEULOUARD PDA Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Meurthe-et-Moselle (SC) 02/2021

Y compris sa partie Sud et Ouest, où l'enceinte a été arasée mais dont le cadastre tend à indiquer une installation à cet endroit.



Extraits du cadastre napoléonien (1827)



Extraitn°1



Extraitn°2

Ce secteur dénommé « Le jardin du Château » est aujourd'hui en partie urbanisé.

En effet, dans les années 1950 le quartier accueille l'école Jules Vernes (datée de 1952), composée d'une structure préfabriquée par les Ateliers Prouvé.



Vue de l'école Jules Verne en 2011

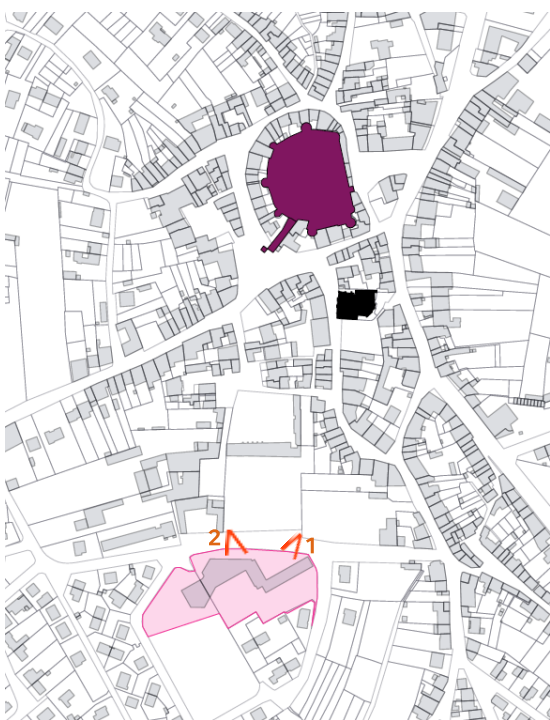


Vue arrière de l'école Jules Verne en 2011

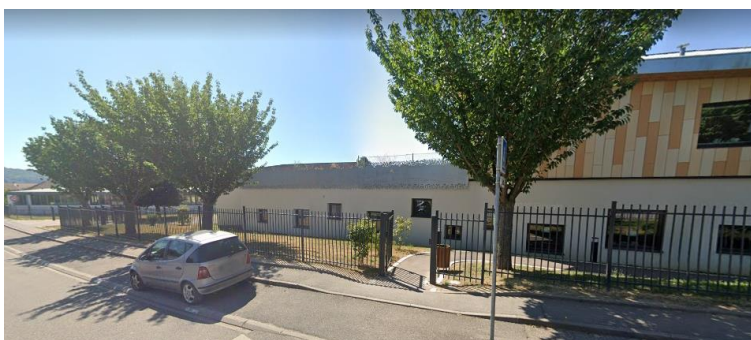


Vue intérieure de l'école Jules Verne en 2011

L'école a récemment été restructurée. Elle a bénéficié d'une extension qui accueille un pôle enfance et une médiathèque communautaire. Afin de ne pas différencier le traitement de cet ensemble, le périmètre délimité des abords est étendu à la parcelle AA 607.

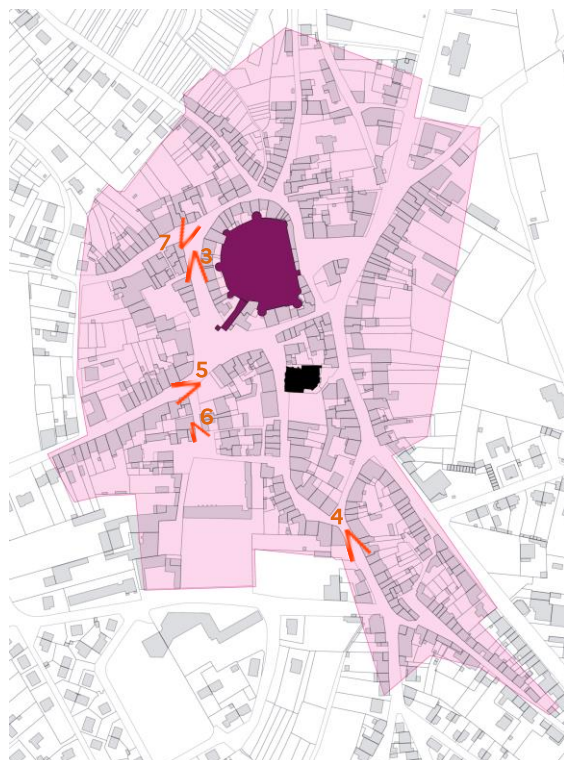


Vue actuelle de l'école Jules Verne (point de vue n°1)



Vue actuelle du pôle enfance (point de vue n°2)

- Plus globalement le périmètre délimité des abords intègre l'emprise de l'espace bâti tel qu'il était avant 1870



Cette zone est essentiellement constituée de maisons de gabarit identique, qui constituent des fronts urbains continus et réguliers. Ces maisons sont en général de petite taille (entre une et deux travées) et peu élevées (R + 1 + combles).



Rue du Château (point de vue n°3)



Rue F. Sesmat (point de vue n°4)



Rue de la Chavée (point de vue n°5)

Ce secteur comprend également quelques bâtisses remarquables comme l'ancien monastère Saint-Laurent, aujourd'hui dénommé cours des Moines ou encore la maison des Voués²



Place des Moines (point de vue n°6)



Rue de la Porte Boulot- Maison des Voués (point de vue n°7)

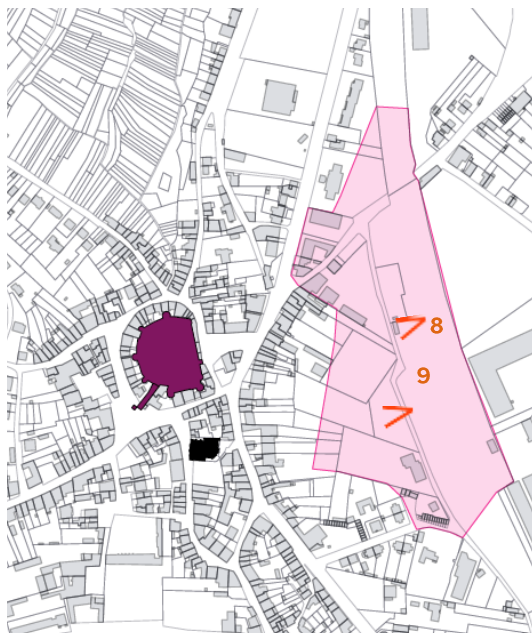


Maison des Voués

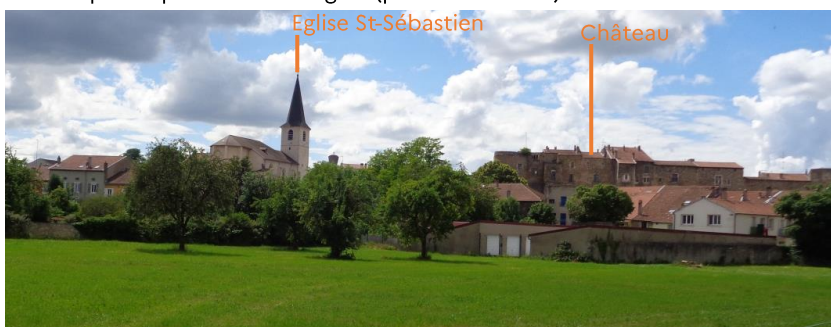
² Dans le droit féodal, le voué (ou l'avoué) est la personne chargée de la protection et de la représentation juridique d'une institution ecclésiastique, pour les affaires séculières de la vie quotidienne

- Sont également intégrées dans le périmètre délimité des abords de Dieulouard les entrées de la ville offrant des vues sur les monuments historiques

- A l'Est, avec le quartier de la gare,



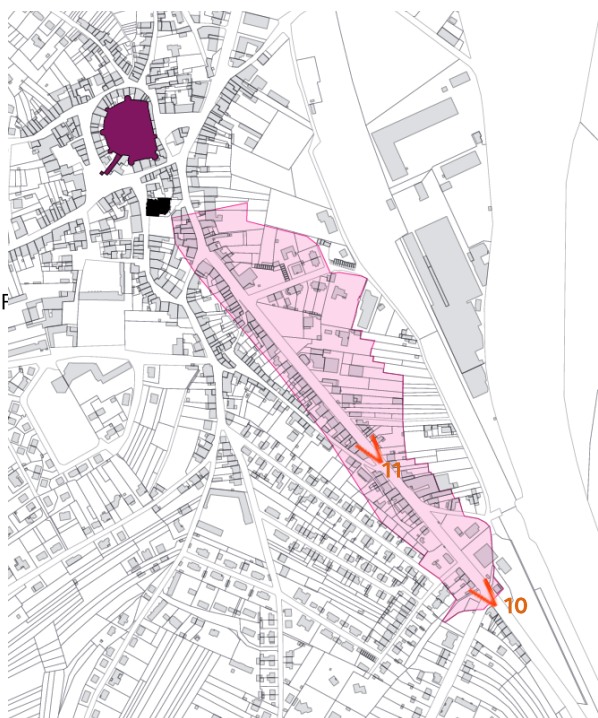
Vue depuis la passerelle de la gare (point de vue n°8)



Point de vue n°9

- Au sud, le long de la rue du Général de Gaulle,

Le périmètre proposé s'étire jusqu'à l'intersection avec la route départementale D611, en provenance de Toul. En effet, ce carrefour marque l'entrée de ville Sud. La rue est bordée de fronts bâtis, qui cadrent la vue vers l'Eglise Saint-Sébastien.



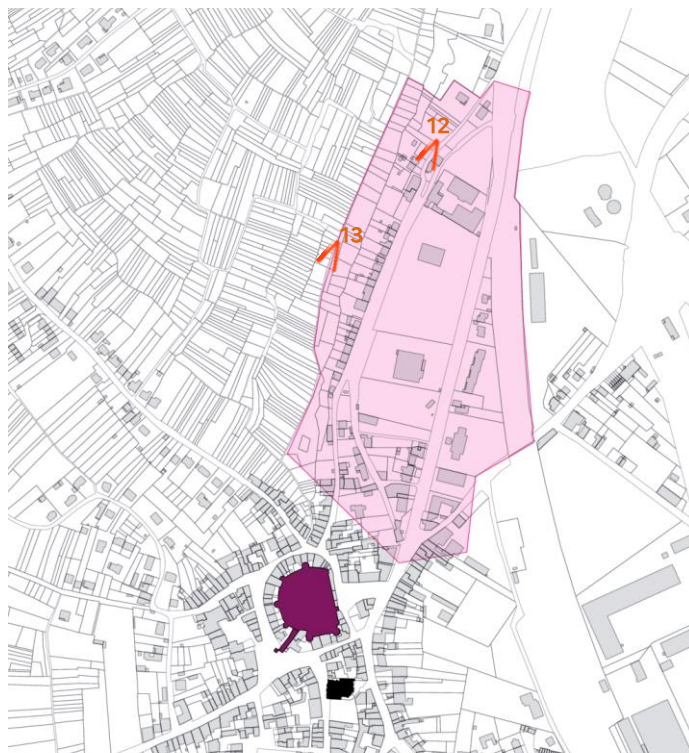
Rue du Général de Gaulle - Point de vue n° 10



Rue du Général de Gaulle - Point de vue n° 11

- Au Nord, le long de la rue du Général de Gaulle

Le périmètre proposé s'étend du chemin de Trême jusqu'à la voie ferrée. Ces deux voies de communication marquent une limite facilement identifiable, d'une part dans le coteau boisé et d'autre part dans la vallée de la Moselle, et permet d'englober dans le périmètre la rue du Général de Gaulle et le chemin de bouillante, qui offrent toutes les deux des vues sur les monuments historiques. Ainsi, l'ensemble du site Milandry/pétrocarbol, qui constitue un enjeu fort de renouvellement urbain pour l'entrée de ville, est compris dans le périmètre.



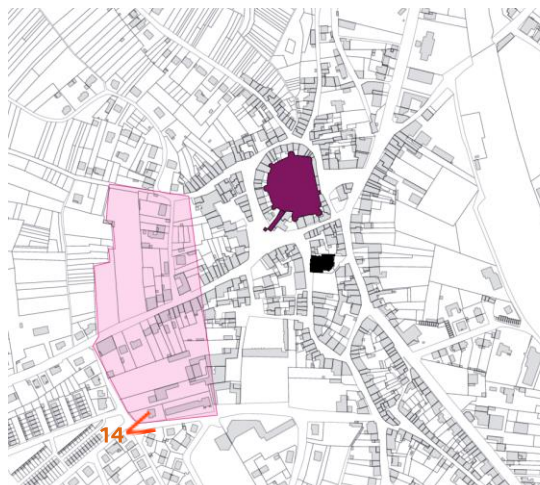
Rue du Général de Gaulle - Point de vue n° 12



Rue de la Bouillante - Point de vue n° 13

- A l'Est, le long de la rue de la Chavée, jusqu'à l'intersection avec la rue Jules Ferry.

En effet, à partir de ce carrefour, en direction du centre, le tissu bâti se resserre. Au fur et à mesure, l'église puis le château apparaissent. Ce secteur comprend également différents équipements publics comme l'école Jean de la Fontaine, le centre socio culturel, le cimetière.



Rue de la Chavée - Point de vue n° 14

Sont exclus du nouveau périmètre :

- Le site d'activité autrefois occupé par l'usine Gouvy :

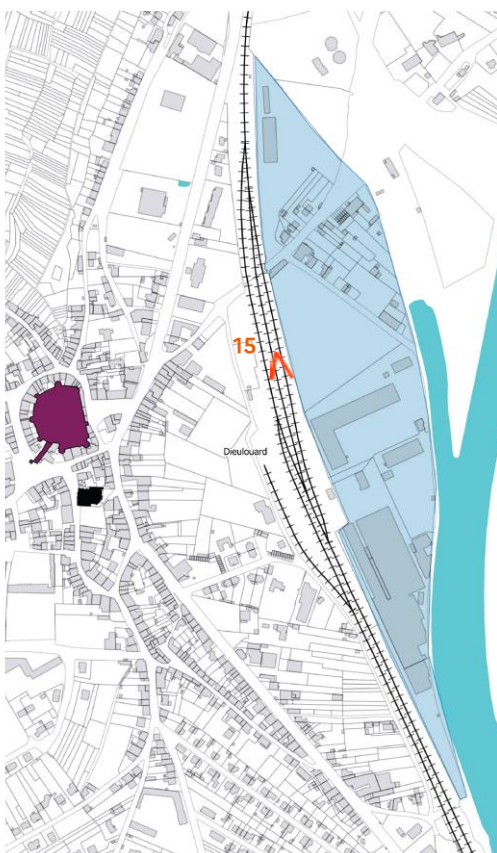
L'entreprise Gouvy, installée à Hombourg-Haut (Moselle), a déménagé à Dieulouard, à la suite du traité de Francfort, qui met fin à la guerre franco-prussienne de 1870-1871 et l'intégration de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine à l'empire allemand.

Le site choisi par Gouvy est idéalement situé entre la voie de chemin de fer et le canal (construit en 1868).

Aujourd'hui le site est en parti exploité par une usine de recyclage de papier. Séparé de la commune par la voie de chemin de fer, ce secteur industriel, ne présente pas de lien urbain et architectural avec l'église Saint-Sébastien et le château, c'est pourquoi, l'architecte des bâtiments de France propose de le retirer du périmètre de protection des monuments historiques.



Photographie ancienne vue aérienne du site Gouvy



Vue aérienne du site Paprec



Vue depuis la passerelle de la gare (point de vue n° 15)

- Sont également exclus les quartiers de cités ouvrières :

Beaucoup d'ouvriers ont suivi l'entreprise Gouvy lors de son déménagement, à Dieulouard en 1871. Il fallut les loger rapidement. Ainsi, plusieurs quartiers à l'initiative de Gouvy ou d'autres industries locales comme celle d'extraction de minerai de Saizerais contribuent à l'extension urbaine de la ville dès la fin du XIX^e siècle.



Photo aérienne 13 octobre 1950

Ces quartiers bien qu'intéressants, en tant que témoignage de l'histoire de Dieulouard et pour leur valeur d'ensemble avec leur architecture en série qu'il est important de préserver, n'ont pas de lien historique, urbain ou architectural avec les monuments historiques. C'est pourquoi, ils sont exclus du périmètre des monuments historiques.





Rue Félix Gouvy (point de vue n° 16)



Carte postale ancienne représentant les cités de la Pépinière (aujourd'hui rue Félix Gouvy)
Édit. Henriès - Environs de Pont-à-Mousson - DIEULOUARD (Meurthe-et-Moselle) - Cité de la Pépinière © Delcampe



Rue de Villers (point de vue n°17)



Carte postale ancienne représentant les cités de la Chavée (aujourd'hui rue de la Villers)
11. - DIEULOUARD. — Cités de la Chavée. D. D. © Delcampe



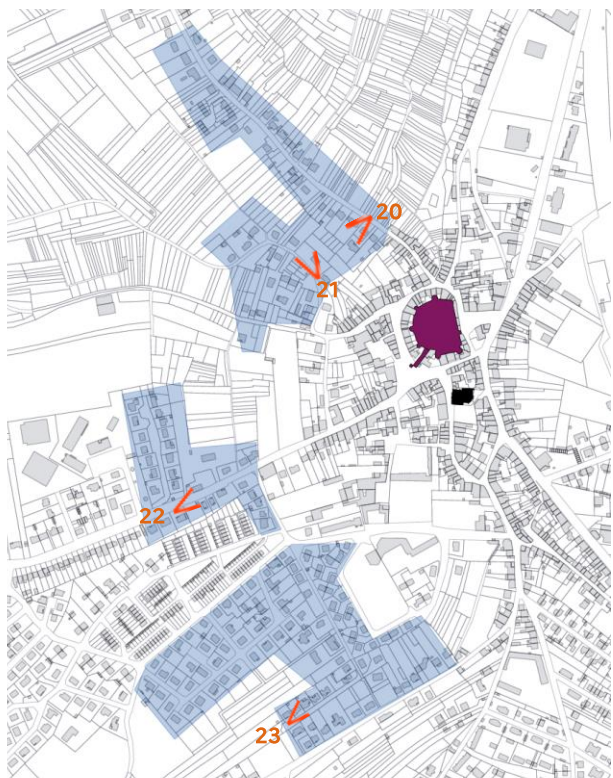
Rue de Villers (point de vue n°18)



Avenue de la République (point de vue n°19)

- De même, sont exclus les lotissements et constructions au coups par coups plus récents :

Ces constructions plus récentes, sous forme d'opération d'ensemble ou de constructions au coups par coups, constituent un urbanisme et une architecture, sans lien avec les monuments historiques de Dieulouard. Contrairement aux secteurs identifiés précédemment, ces maisons sont souvent situées au milieu de la parcelle, avec des implantations, des volumétries variées et des pentes, des formes, des couleurs de toiture diversifiées.



Rue du Bois le Prêtre (point de vue n°20)



Chemin du Terreau (point de vue n°21)



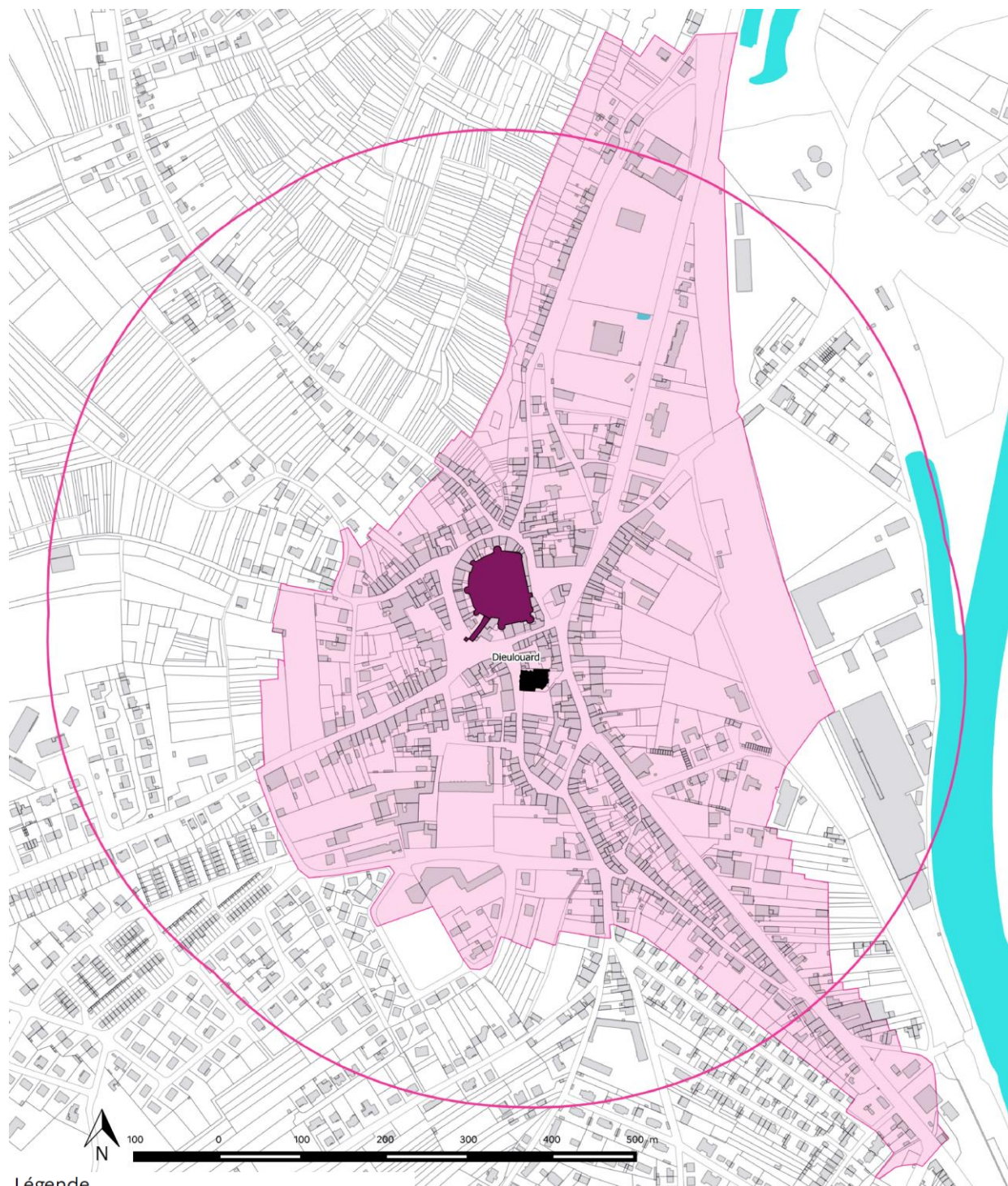
Rue la Chavée (point de vue n°22)



Rue du Jardin du Château (point de vue n°23)

En conclusion, le périmètre proposé cible les enjeux historiques et urbains en incluant l’emprise du village traditionnel de Dieulouard ainsi que les entrées de la ville qui offrent des vues sur les monuments historiques et en excluant les cités ouvrières et les zones pavillonnaires, récentes, gérées par les règles du plan local d’urbanisme.

Une fois le périmètre délimité des abords approuvé (par arrêté préfectoral, après l’enquête publique), tous les travaux à l’extérieur du périmètre ne seront plus soumis à l’avis de l’architecte des bâtiments de France (ABF), alors que ceux situés à l’intérieur seront soumis à l’avis conforme de l’ABF.



Légende

- Projet de périmètre délimité des abords (48 hectares)
- Périmètre de protection de 500 mètres (102 hectares)
- Monuments historiques :
- Eglise Saint-Sébastien
- Restes du château

Bibliographie et sitographie :

A. BERTRAND (Instituteur) « Monographie de Dieulouard et Scarpone » Imprimerie Berger-Levrault et Cie, Nancy, 1892

Georges MESSIN « 1873-1962 Gouvy- S.A.D.A.D. Histoire de la production d'acier à Dieulouard » Ed : Les Amis du Vieux Pays, Dieulouard, 2006

Abbé MATHIEU « Mémoire de la société d'archéologie lorraine », 1886 disponible au service régional de l'inventaire

Site internet officiel Mairie de Dieulouard, disponible sur <https://www.dieulouard.fr>

Site internet officiel Géoportail, disponible sur : <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>

Site internet officiel Remonter le temps, disponible sur : <https://remonterletemps.ign.fr>

Site internet Google maps, disponible sur <https://google.com/maps>

Site internet Delcampe, disponible sur <https://delcampe.net>